



PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2025

Heure : 19 H
Séance : Ordinaire
Date de convocation : 15/01/2025
Date d'affichage : 20/03/2025

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024

1. *Règlement financier du SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) - délibération permanente pour signature de conventions financières de travaux*
 2. *Motion de soutien aux écoles rurales*
 3. *Création commission consultative communale de la chasse*
- Questions diverses*

Le mardi vingt et un janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques HERLAUT, Maire.

Étaient présents : M. BLANCHON BERNARD
M. BOURDON JACQUES
M. BOURDON JEAN-LOUIS
Mme CABRER EVELYNE
M. HERLAUT JACQUES
Mme MORISSEAU MYRIANNE
M. PEYNOT ERIC
M. QUENTIN JEAN-FRANCOIS
Mme STRABA NADEGE
M. VAN STEENKISTE PHILIPPE

Était absente excusée : Mme DURAND NADEGE

A donné procuration : Mme DURAND NADEGE à M. Jacques HERLAUT

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h00.

Secrétaire de séance : Mme MORISSEAU MYRIANNE en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024.

En préambule et à la demande du Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

1. de retirer de l'ordre du jour le point suivant :
 - Mode de consultation des locataires pour le bail de location de chasse des bois de Vaudeurs

ORDRE DU JOUR

1. Règlement financier du SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) - délibération permanente pour signature de conventions financières de travaux **Délibération n°2025/001 transmise en Sous-préfecture le 27/01/2025**

M. Le Maire rappelle que la commune de Vaudeurs a délibéré le 14 mars 2014 (délibération N°2014/001) pour transférer la compétence éclairage public au SDEY.

Il rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Yonne (SDEY) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) dans l'Yonne.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que les TRAVAUX sur le territoire de la commune font l'objet de conventions qui définissent les répartitions financières.

Les règles de la comptabilité publique, au travers de l'instruction M57 prévoient que l'engagement de l'organisme public doit rester dans la limite des autorisations budgétaires données par l'assemblée et demeurer subordonné aux autorisations, avis et visas prévus par les lois et règlements propres à chaque catégorie d'organisme public.

Chaque projet fait l'objet d'une convention sur laquelle figurent les pourcentages en fonction de la nature des travaux.

M. Le Maire propose :

- D'accepter de participer sur les travaux à hauteur des pourcentages qui sont inscrits dans le règlement financier du SDEY (en annexe le règlement voté le 16 décembre 2024 délibération N°108/2024)

- De l'autoriser à signer toutes les conventions financières concernant les TRAVAUX de toute nature sur le territoire de la commune de VAUDEURS, lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000€.

Vu les délibérations citées ci-dessus,

Vu les délibérations du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne en date du 16 décembre 2024 portant règlement financier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

ACCEPTE de participer aux travaux à hauteur des pourcentages qui sont indiqués dans le règlement financier du SDEY en vigueur au moment de la signature de la convention (règlement complet voté le 16 décembre 2024 (joint en ANNEXE de la présente délibération),

ACCEPTE de contractualiser dans les conditions exposées dans le règlement financier,

ACCEPTE que les participations soient versées au SDEY dans les conditions décrites au règlement financier, notamment à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document afférent aux travaux, en particulier toutes les conventions financières concernant LES TRAVAUX sur le territoire de la commune de VAUDEURS lorsque la participation communale totale de la convention ne dépasse pas 5 000€.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune.

2. Motion de soutien aux écoles rurales **Délibération n°2025/002 transmise en Sous-préfecture le 27/01/2025**

Monsieur le Maire présente le projet de l'Éducation nationale de réaliser des RPI (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) concentrés en supprimant les écoles à classe unique dans les

villages.

L'Éducation Nationale défend ce projet en prétextant notamment :

- Améliorer le service pour les familles (avec des garderies et des centres de loisirs à 20 Km ?)
- Réduire le coût de fonctionnement... Alors que nous constatons des coûts de 1 250 € par an et par enfant sur les grosses structures scolaires de la CCVPO.
- Des coûts de fonctionnement mieux maîtrisés (cantine, transport, fournitures...). En multipliant les transports, et en oubliant que ce sont les communes qui gèrent ce fonctionnement.
- L'inclusion des élèves à besoin éducatif particulier amélioré... en faisant semblant d'oublier que nos instituteurs s'impliquent dans nos écoles de village et qu'ils ont vu l'Éducation Nationale diminuer le nombre d'heures de soutien à ces élèves.
- Une conception plus soucieuse de la transition écologique... En oubliant que cela met nos enfants et leurs parents sur les routes pour accéder à l'école et cela dès la maternelle.

Ce projet est préjudiciable :

- Pour la vie de nos villages (perte d'activité, perte d'attractivité, distanciation des contacts entre parents et enfants, tentation de mettre ses enfants à Sens ou dans le privé).
- Pour la qualité de vie de nos enfants (école éloignée, transports scolaires conséquents, obligation de déplacements importants pour amener ou récupérer ses enfants en dehors des horaires scolaires...).
- Pour les finances de nos communes (nécessité de construire des structures de 6 à 7 millions d'euros alors que les budgets de l'État et de nos communes sont exsangues).

Contrairement aux engagements de l'État, aucune fermeture d'école sans accord du Maire, nous apprenons généralement la fermeture d'une classe par les syndicats enseignants.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

DÉCIDE de soutenir la motion portée par l'AMR 89 (Association des Maires Ruraux de l'Yonne) contre ce projet de l'Éducation Nationale.

3. Création commission consultative communale de la chasse **Délibération n°2025/003 transmise en Sous-préfecture le 27/01/2025**

M. le Maire rappelle que l'association de la chasse des Bois de Vaudeurs a souhaité mettre fin au bail de location après la saison de chasse 2024/2025.

Afin de sélectionner le prochain locataire, le Conseil Municipal doit créer la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).

Les attributions de cette commission sont, entre autres, de proposer :

- La composition et la délimitation des lots de chasse communaux,
- L'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidats à la location.

Cette commission est présidée par M. le Maire et comprend, en outre, deux élus désignés par le Conseil Municipal.

M. le Maire propose d'y adjoindre également trois personnes « qualifiées », habitants de la commune de Vaudeurs :

- M. Daniel TOURNELLE
- M. Serge FROTTIER
- M. Patrice FLEURIER

M. le Maire demande quels élus se proposent pour être candidats à la commission 4C.

M. Jean-Louis BOURDON fait acte de candidature.
M. Jacques BOURDON fait acte de candidature.
M. Bernard BLANCHON fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11		

DÉSIGNE :

- M. Jean-Louis BOURDON
- M. Jacques BOURDON
- M. Bernard BLANCHON
en qualité de représentants élus à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).

et

- M. Daniel TOURNELLE
- M. Serge FROTTIER
- M. Patrice FLEURIER
en qualité d'habitants « qualifiés » à la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).

<p style="text-align: center;"><u>INFORMATIONS DU MAIRE</u> <u>AU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>

- Boulangerie : M. le Maire informe que la réouverture de la boulangerie est repoussée au 7 février (suite à une demande des futurs boulangers).
Une information sera faite dans Panneaupocket, sur le site de la commune, dans l'Yonne républicaine, via l'ActuVaudeurs.
- Restauration de l'éolienne Bollée : M. le Maire indique qu'il s'est rendu ce jour dans les locaux de la société chargée de la restauration.
Le retour de l'éolienne est prévu pour mi-février.
- Domanys a informé M. le Maire de sa volonté de mise en vente de certains logements leur appartenant.
- M. le Maire dit qu'une prorogation relative au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés de travaux a été décidée jusqu'au 31 décembre 2025.
- Devis de travaux de voirie en cours de demande auprès des sociétés de travaux.
- Devis pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) à Augères : la vente du terrain à la commune a eu lieu début janvier 2025. Les devis de travaux et de terrassement pour la mise en place d'une poche contre l'incendie sont en cours de demande.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Mme Evelyne CABRER, conseillère municipale :
 - Indique que le nettoyage du ru qui passe le long du lotissement de l'Érable est à réaliser pour la partie à droite et à gauche du lotissement. Des arbres ont été coupés et laissés sur place. De plus, un nettoyage du pont au niveau du tortillard est à prévoir.

M. le Maire précise que les eaux pluviales sont de la compétence communale. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est obligatoire et la procédure est en cours. Il sera présenté au conseil municipal et une commission sera créée.

Une taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) est présente sur l'avis d'imposition des taxes foncières.

M. le Maire répond que GEMAPI est force de proposition pour des études mais que le coût des travaux reste à la charge de la commune.
 - Viv'Eau : les abonnés ont reçu un mail de la Régie Viv'Eau les informant du problème de facturation.

Les administrés reçoivent des factures d'eau exorbitantes.

Il n'est pas possible de créer son compte pour suivre la consommation et la facturation sans la facture 2024.

Mme Evelyne CABRER demande pour quelles raisons la commune a choisi Viv'eau pour la gestion de l'eau.

M. le Maire rappelle que la commune est adhérente à la SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable-Sens Nord Est/Sources des Salles) qui a décidé d'arrêter la délégation de service à la SAUR et qui a créé la régie Viv'eau pour la distribution de l'eau.

M. le Maire va adresser un courrier à la SMAEP concernant ces dysfonctionnements de Viv'Eau.
 - Un camion de livraison s'est embourbé dans le premier « haricot » au lotissement de l'érable, ce qui a causé une ornière.

Elle sera rebouchée ou autre solution par la service technique communal.
 - Des arbres penchent le long de la RD 54 (en direction du croisement des Brissots) et pourraient tomber.

M. le Maire précise qu'il en est de même sur la route de Coulours mais que cela relève de la compétence du Conseil Départemental.
 - Un administré demande s'il ne serait pas judicieux de passer la route dite « le tortillard » en sens unique.

M. le Maire et M. Jean-Louis BOURDON demandent l'estimation du nombre de véhicules qui empruntent cette route.

Quel serait le sens unique à décider ?
- Mme Myrienne MORISSEAU, conseillère municipale :
 - Demande des informations sur le budget alloué à la formation des élus.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une dépense obligatoire dans le budget communal et qu'il existe également des formations gratuites en ligne par exemple « FUN MOOC ».

La formation doit avoir un lien avec l'exercice du mandat d'élu et être recensée dans le répertoire (arrêté du 13 avril 2023).

La formation est possible pour tous les élus du conseil municipal.

- Qui est concerné par la loi visant à limiter l’engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée ?
M. le Maire indique que la loi a été publiée le 2 février 2023 et est applicable depuis cette date.
Les propriétaires de terrains en zones naturelles ou forestières définies par le PLUI (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) sont concernés par cette loi. Chaque propriétaire concerné doit se mettre en conformité avant le 1^{er} janvier 2027.
La loi définit également des exceptions.
 - Gestion du marché ?
M. le Maire rappelle que le marché hebdomadaire du vendredi soir est sous son autorité.
Il demande que les exposants contactent directement la mairie (en précisant de leur présence ou non) afin d’informer les administrés via Panneapocket le jeudi après-midi au plus tard.
 - L’assemblée générale de l’association du Café de l’éolienne s’est tenue le 14 janvier 2025. Un nouveau bureau a été élu et Mme Myrienne MORISSEAU est présidente de l’association.
- M. Éric PEYNOT, 2^{ème} Adjoint :
- Le ruissellement des eaux pluviales a engendré des dégâts sur le terrassement effectué pour l’accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) de l’église.
La société est intervenue.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS	
N°2025/001	Règlement financier du SDEY (Syndicat Départemental d’Énergies de l’Yonne) - délibération permanente pour signature de conventions financières de travaux
N°2025/002	Motion de soutien aux écoles rurales
N°2025/003	Création commission consultative communale de la chasse

Nombre de conseillers		
En exercice : 11	Présents : 10	Ayant pris part aux votes : 11
M. Jacques HERLAUT <i>Maire</i>	Mme Nadège DURAND <i>1^{ère} Adjointe</i> <i>Absente procuration à M.</i> <i>Jacques HERLAUT</i>	M. Éric PEYNOT <i>2^{ème} Adjoint</i>
M. Jacques BOURDON <i>3^{ème} Adjoint</i>	Mme Nadège STRABA <i>Conseillère Municipale</i>	Mme Evelyne CABRER <i>Conseillère Municipale</i>
Mme Myrienne MORISSEAU <i>Conseillère Municipale</i>	M. Philippe VAN STEENKISTE <i>Conseiller Municipal</i>	M. Jean-Louis BOURDON <i>Conseiller Municipal</i>
M. Jean-François QUENTIN <i>Conseiller Municipal</i>	M. Bernard BLANCHON <i>Conseiller Municipal</i>	